

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 91.00.642.009.1 DU 13 MAI 1991

Dispositifs mesureurs de charge PESAGE PROMOTION

(CLASSES III ET IIII)

LA PRÉSENTE DÉCISION EST PRONONCÉE EN APPLICATION DU DÉCRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTRÔLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DÉCRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIÉ PAR LE DÉCRET N° 75-1201 DU 4 DÉCEMBRE 1975 RÉGLEMENTANT LA CATÉGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE À FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDICANT LE PRIX.

FABRICANT

Société Industrielle PESAGE PROMOTION, 22, avenue Albert Einstein, BP 70, 93152 Le Blanc Mesnil Cedex.

OBJET

La présente décision transfère à la société précitée le bénéfice des approbations accordées à la Société MPI-PESAGE PROMOTION - 22, avenue Albert Einstein - 93155 Le Blanc Mesnil pour les dispositifs mesureurs de charge Pesage Promotion (Classes III et IIII) approuvés par les décisions :

- n° 76.1.12.626.1.4 du 15 septembre 1976 (1)
- n° 79.1.15.636.1.3 du 19 juin 1979 (2)
- n° 79.1.16.636.1.3 du 19 juin 1979 (3)
- n° 80.1.08.636.1.4 du 3 mars 1980 (4)
- n° 81.1.13.636.1.3 du 3 juin 1981 (5)
- n° 81.1.13.636.1.4 du 3 juin 1981 (6)
- n° 83.1.01.636.1.3 du 17 février 1983 (7)
- n° 83.1.01.636.1.4 du 17 février 1983 (8)
- n° 85.1.13.636.1.3 du 12 septembre 1985 (9)
- n° 85.1.13.636.1.4 du 12 septembre 1985 (10)

(1) Revue de Métrologie, septembre 1976, page 831.

(2) Revue de Métrologie, juillet 1979, page 464.

(3) Revue de Métrologie, juillet 1979, page 468.

(4) Revue de Métrologie, mars 1980, page 181.

(5) et (6) Revue de Métrologie, juin 1981, page 544.

(7) et (8) Revue de Métrologie, février 1983, page 97.

(9) et (10) Revue de Métrologie, septembre 1985, page 809.

(11) et (12) Revue de Métrologie, avril 1987, page 376.

(13) et (14) Revue de Métrologie, août 1989, page 1049.

- n° 87.1.06.636.6.3 du 19 mars 1987 (11)
- n° 87.1.06.636.6.4 du 19 mars 1987 (12)
- n° 89.1.06.636.3.3 du 7 août 1989 (13)
- n° 89.1.06.636.3.4 du 7 août 1989 (14).

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques des dispositifs mesureurs de charge PESAGE PROMOTION faisant l'objet de la présente décision sont identiques à celles des modèles approuvés par les décisions précitées.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des dispositifs mesureurs de charge concernés par la présente décision est identique à celui fixé par les décisions précitées.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 7 août 1999.

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION :
PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'INDUSTRIE :

L'INGÉNIEUR GÉNÉRAL DES MINES,
M. GERENTE